



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES
Constitution

N°2026_043

Date d'affichage de la liste des délibérations : **20 avril 2026**

Date de transmission en Préfecture : **20 avril 2026**

Date de mise en ligne : **20 avril 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **3 avril 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Agnès BÉRAL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Erwan LE SAUX - Xavier FRANCO - Omar KLAI - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien FRANÇOIS (à Anne-Claire ROUANET) - Bruno THUET (à Lionel CATRAIN) - Laurent MACON (à Solange VENDITTELLI) - Carole COGNARD (à Valérie GRILLON) - Marie DELAHAYE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les modalités de création et de fonctionnement des commissions municipales ;

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Vu l'article L 2121-21 du CGCT disposant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ; Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- FIXER à 3 le nombre de commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal
- COMPOSER les commissions par thématique de la façon suivante :
 - Commission n°1 : Culture, sport, vie associative et communication
 - Commission n°2 : Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale
 - Commission n°3 : Transition écologique, urbanisme, aménagement et finances
- FIXER le nombre de membres de chaque commission, outre le Maire, Président de droit selon le tableau ci-dessous :

Commission n°1 : Culture, sport, vie associative et communication	9 représentants "Parlons Brignais" 2 représentants "Brignais Éco-solidaire" 1 représentant "Brignais Insoumise"
Commission n°2 : Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale	10 représentants "Parlons Brignais" 2 représentants "Brignais Éco-solidaire" 1 représentant "Brignais Insoumise"
Commission n°3 : Transition écologique, urbanisme, aménagement et finances	10 représentants "Parlons Brignais" 2 représentants "Brignais Éco-solidaire" 1 représentant "Brignais Insoumise"

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

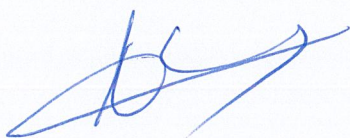
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

- PRÉCISER qu'il a été fait appel à candidatures afin de pourvoir les sièges ouverts dans les 3 commissions visées ci-dessus
- DÉCIDER d'assurer l'expression pluraliste de tous les conseillers municipaux en désignant les membres des commissions comme suit :

	Outre le Maire, président de droit		
	9 représentants titulaires de "Parlons Brignais"	2 représentants de "Brignais Éco-solidaire"	1 représentant de "Brignais insoumise"
Commission n°1 : Culture, sport, vie associative et communication	Anne-Claire ROUANET Claude MARCOLET Laurence BEUGRAS Omar KLAI Christophe GALLAY Olivier CAPEL Cynthia CHABERT Marie DELAHAYE Jean PETIT	Christiane CONSTANT Didier DUBOIS	Odile MIRGUET
Commission n°2 : Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale	10 représentants titulaires de "Parlons Brignais"	2 représentants de "Brignais Éco-solidaire"	1 représentant de "Brignais insoumise"
	Sébastien FRANÇOIS Lionel CATRAIN Agnès BÉRAL Christelle RIVAT Anne JUSTIN Anne-Sixtine de SAINT-GEORGE Nadine CARRION Carole COGNARD Jean-Michel RIVIER Yeabsera RAVET	Christiane CONSTANT Didier DUBOIS	Odile MIRGUET
Commission n°3 : Transition écologique, urbanisme, aménagement et finances	10 représentants titulaires de "Parlons Brignais"	2 représentants de "Brignais Éco-solidaire"	1 représentant de "Brignais insoumise"
	Valérie GRILLON Agnès SÉNÉCLAUZE Christophe REBOUL Bruno THUET Béatrice DHENNIN Solange VENDITTELLI Franck COLLAS Xavier FRANCO Erwan LE SAUX Laurent MACON	Christiane CONSTANT Didier DUBOIS	Odile MIRGUET

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Agnès BÉRAL



Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD

